## Déchéance de nationalité: la grande comédie indigne



François Hollande et Manuel Valls - Crédits photo : JACKY NAEGELEN/REUTERS

<u>Vox Politique (http://premium.lefigaro.fr/vox/politique/)</u> | Par <u>Alexis Théas (#figp-author)</u> Publié le 10/02/2016 à 14h32

FIGAROVOX/HUMEUR - Alors que la révision constitutionnelle est actuellement étudiée par le Parlement, Alexis Théas dénonce une pantalonnade mise en place par l'exécutif pour camoufler son impuissance face à la menace terroriste.

Alexis Théas est universitaire et juriste.

L'ancien président de la République a déclaré à l'Assemblée nationale, à l'occasion du vote sur la constitutionnalisation de la déchéance de la nationalité qu'il importait de ne pas se comporter en «petit politicien». Pourtant rarement dans l'histoire de notre pays la classe politique, dans sa majorité, droite et gauche confondues, n'aura montré un spectacle aussi peu digne. Peut-être que les faits qui se déroulent au Palais Bourbon se situent au fond dans la continuité des affaires Strauss-Kahn, Cahuzac, Léonarda... Ils sont le signe d'une gigantesque imposture, d'un immense pied de nez d'une partie du monde politique à l'opinion publique. En effet, il n'est qu'une seule leçon à tirer des péripéties en cours autour de la révision constitutionnelle: on se moque du monde.

## Ce texte n'a plus rien à voir avec l'objectif initial qui était d'étendre la possibilité de déchoir de la nationalité tout binational.

Le texte de l'article 2 sur la déchéance de la nationalité tel qu'il est en discussion est une coquille vide, voire une lapalissade: «La loi fixe les conditions dans lesquelles une personne peut-être déchue de la nationalité française lorsqu'elle est condamnée à un crime ou un délit constituant une atteinte grave à la vie de la Nation.» Cette réforme de la Constitution ne fait que proférer une évidence: seule la loi bien entendu définit les conditions de la déchéance de la nationalité. D'ores et déjà, l'article 25 du code civil, issu de plusieurs lois, exprime de manière détaillée les modalités de déchéance de la nationalité déjà en vigueur. Nul besoin d'une réforme constitutionnelle pour autoriser la loi à fixer les conditions dans lesquelles une personne peut être déchue de la nationalité française! Ce texte n'a plus rien à voir avec l'objectif initial qui était d'étendre la possibilité de déchoir de la nationalité tout binational. D'ailleurs, avec cet article 2, rien n'empêchera par la suite le Conseil Constitutionnel de censurer une loi visant à étendre la déchéance de la nationalité dans des conditions heurtant les principes dégagés par sa jurisprudence, notamment relatifs au principe d'égalité...Pire, le projet actuel semble attribuer au juge pénal la décision de déchoir de la nationalité dans le cadre d'une peine complémentaire et donc de priver le gouvernement de ce pouvoir qu'il exerce aujourd'hui par décret...

## [Le pouvoir politique] joue avec la sécurité des Français.

A travers cette opération, le pouvoir politique, au sens large, porte atteinte à deux principes sacrés. D'une part, la Constitution, qui est la loi suprême, la règle du jeu supérieure de la communauté nationale, garante de son unité, de sa cohésion, de la démocratie. En la modifiant sans la moindre utilité, les autorités politiques du pays, majorité comme opposition en font un simple enjeu politicien et contribuent à la banaliser et à la fragiliser. D'autre part, il joue avec la sécurité des Français.

Les manoeuvres en cours sont censées être la réponse essentielle au massacre du 13 novembre 2015. Or, elles se présentent comme un écran de fumée sans la moindre perspective d'effet concret dans la luttre contre le terrorisme. Pendant ce temps, où en est le contrôle des frontières et des visas? Le suivi des 8000 djihadistes français? La protection des sites menacés? La surveillance des banlieues sensibles? La lutte contre Daesh au Moyen-Orient et en Libye? La maîtrise du flux migratoire sur l'Europe?

La révision en cours n'a plus qu'une seule dimension: politicienne. Pour le chef de l'État et le Premier Ministre, l'objectif est de ne pas perdre la face, quitte à neutraliser le projet initial. La manoeuvre est limpide: un article constitutionnel relatif à la déchéance de la nationalité doit être adopté, à n'importe quel prix. L'enjeu politique est colossal...Pour le parti socialiste, le but est de pouvoir voter quelque chose d'aussi abstrait et insignifiant que possible de manière à concilier l'allégeance au chef de l'État et le soutien de sa base idéologique gauchisante. Pour la frange «ralliée» des Républicains, en particulier M. Nicolas Sarkozy, l'objectif est de soigner une respectabilité, une image consensualiste dans la perspective des primaires de novembre et de 2017.

## L'idée est de faire croire aux Français que les politiques engagent pour eux de profondes réformes alors que le scénario baigne dans le calcul politicien.

La logique qui est à l'oeuvre est celle de la manipulation. Nous sommes une fois de plus dans le spectacle, la grande comédie. L'idée est de faire croire aux Français que les politiques engagent pour eux de profondes réformes alors que le scénario baigne dans le calcul politicien. Certes, les députés étaient un peu plus nombreux au Palais Bourbon mardi que lundi, après les éditoriaux fustigeant leur absentéisme: 310 contre environ 200, soit les deux tiers d'entre eux. Cette hausse de la présence dans l'hémicycle n'efface pas le malaise d'une grande partie des parlementaires qui ont sans doute conscience de se prêter à un exercice de communication peu digne de la souveraineté qu'ils incarnent. Le chiffon rouge que le pouvoir socialiste agite en ce moment n'est pas anodin: celui de la déchéance de la nationalité, de la nationalité, au coeur du pacte national. En en

faisant ainsi un simple objet de manoeuvres intéressées, la classe politique dans sa majorité se rallie les yeux fermées, autant gauche que droite, à des méthodes qu'elle qualifie volontiers d'extrémiste ou de «populiste». Dans un climat de déchéance démocratique, la débâcle politique se poursuit, tous les repères volent en éclats. Que peut-t-il sortir de ce champ de ruine?



Alexis Théas